

PROCÈS-VERBAL D'UNE SESSION RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA MRC DE MONTMAGNY TENUE À MONTMAGNY LE MARDI 12 FÉVRIER 2008 À 20H30 À LAQUELLE SONT PRÉSENTS LES MAIRES SUIVANTS :

MESDAMES

- FRANÇOISE AUCLAIR, municipalité de Lac-Frontière
- LAURENCE HALLÉ, municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud
- THÉRÈSE MERCIER, municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton
- LISE ROBERT, représentante de la municipalité de Saint-Just-de-Bretenières

MESSIEURS

- ROSARIO BOSSÉ, municipalité de Berthier-sur-Mer
- CARL DUBÉ, municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire
- JEAN-GUY DESROSIERS, Ville de Montmagny
- PIERRE FORTIN, représentant de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace
- PIERRE THIBAUDEAU, représentant de la Municipalité de Saint-Fabien-de-Panet
- LOUIS LACHANCE, municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard
- NORBERT MORIN, municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
- JACQUES ANDRÉ ROY, municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues
- ÉMILE TANGUAY, municipalité de Saint-Paul-de-Montminy

EST ABSENT : M. ALAIN FORTIER, MUNICIPALITÉ DE SAINT-PIERRE-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. MARCEL CATELLIER, PRÉFET DE LA MRC DE MONTMAGNY

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : Monsieur Daniel Racine, directeur général adjoint et coordonnateur en aménagement et Madame Julie Roy, chargée de projets municipaux et responsable des dossiers légaux.

1. OUVERTURE DE LA SESSION

Monsieur le préfet constate le quorum et déclare la session ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour déposé par le directeur général adjoint;

IL EST PROPOSÉ PAR : MME FRANÇOISE AUCLAIR
APPUYÉ PAR : M. CARL DUBÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le projet d'ordre du jour pour la session du 12 février 2008 soit adopté avec Varia ouvert.

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour avec Varia ouvert
3. RENCONTRE
4. Adoption du procès-verbal
 - 4.1 Session du 15 janvier 2008
5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES
 - 5.1 Locaux
 - 5.2 Service d'évaluation foncière
 - 5.3 Ressources humaines
 - 5.4 Radio
 - 5.5 CSCS – Programme Sports-études
 - 5.6 Internet haute vitesse
 - 5.6.1 Réclamation de frais supplémentaires - Villages branchés
 - 5.7 Gestion des matières résiduelles
 - 5.7.1 Fermeture des dépôts en tranchées - Problématiques
 - 5.7.2 Disposition des halocarbures

2008-02-01

- 5.7.3 Répartition de la compensation - Collecte sélective
- 5.8 Gestion des boues de fosses septiques
 - 5.8.1 Résiliation du contrat
 - 5.8.2 Appels d'offres
- 5.9 Cour municipale – Renouvellement de l'entente pour la gestion des constats
- 5.10 MAMR – Consolidation des organismes contrôlés
- 5.11 FQM – Contribution 2008
- 5.12 Centre Femmes La Jardilec – Résolution d'appui
- 6. AMÉNAGEMENT
 - 6.1 Fête de la pêche
 - 6.2 Parc linéaire Monk
 - 6.3 Politique familiale
 - 6.4 Modification du RCI sur les zones inondables
 - 6.5 Entente spécifique - Gestion des oies
 - 6.6 VVAP
 - 6.7 Par régional des Appalaches
 - 6.7.1 PPR
 - 6.7.2 PMVRMF
 - 6.8 CLD
 - 6.9 Pacte rural
 - 6.10 Rencontre du Groupe régional Faune
 - 6.11 Québec Central
 - 6.12 Modification à la réglementation d'urbanisme
 - 6.12.1 Montmagny
 - 6.12.2 Cap-Saint-Ignace
- 7. CORRESPONDANCE
 - 7.1 MRC de Beauce-Sartigan – Demande d'acquisition de l'emprise ferroviaire résiduelle du Québec Central (Notre-Dame-des-Pins – Lac-Frontière)
 - 7.2 Demande d'aide financière de 250 \$ de l'URLS – Secondaire en spectacles – Finale le 11 avril 2008 à Saint-Damien
 - 7.3 Lettre de la Fédération québécoise des Clubs Quads
 - 7.4 Accusé de réception de la demande dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités, Volet 2.1 – Carrefour des affaires
 - 7.5 Gestionnaire du FIER Montmagny-L'Islet
 - 7.6 Adhésion à la Chambre de Commerce et Industrie de Montmagny pour l'année 2008
- 8. FINANCES
 - 8.1 Comptes de janvier 2008
 - 8.2 État des revenus et dépenses au 8 février 2008
- 9. RAPPORT DES COMITÉS
- 10. VARIA OUVERT
- 11. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉ

3. RENCONTRE

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2008-02-02

IL EST PROPOSÉ PAR : MME THÉRÈSE MERCIER
 APPUYÉ PAR : M. JEAN-GUY DESROSIERS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la session du 15 janvier 2008 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES

5.1 LOCAUX

MRC – DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE AU MAMR

Nous avons reçu un accusé de réception de notre demande auprès du MAMR. Nous avons rejoint la responsable de notre dossier, Mme Huot, laquelle nous a informés que c’est le cabinet du Ministre, suite à des pressions politiques, qui détermine les projets à analyser. Cette étape franchie, les fonctionnaires analysent le projet afin de déterminer s’il répond aux critères du programme. Mme Huot nous mentionnait que l’étape administrative pourrait prendre environ deux semaines, compte tenu de la nature de notre projet et du fait que la demande est complète et précise. La recommandation sera par la suite à nouveau transmise au cabinet, lequel transmettra la lettre d’intention.

MRC – LOCATAIRE ÉVENTUELS

Nous sommes dans l’attente des démarches effectuées. À suivre.

MRC - PROPRIÉTAIRE

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny est en discussion avec Jean-Baptiste Holding pour acquérir le bloc D de l’ancienne usine Whirpool;
- CONSIDÉRANT que Me Charles Denault, dans une lettre datée du 12 février 2008, recommande à la MRC de mandater une firme environnementale pour vérifier les risques qu’encourt la MRC en acceptant le site dans son état actuel sur la base des rapports environnementaux existants.

2008-02-03

IL EST PROPOSÉ PAR : M. JEAN-GUY DESROSIERS
APPUYÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny mandate Terrapex pour une somme de 2 000 \$ afin de vérifier les risques qu’encourt la MRC en acceptant le site dans son état actuel sur la base des rapports environnementaux existants.

ADOPTÉ

5.2 SERVICE D’ÉVALUATION FONCIÈRE

ÉVALUATEUR

- CONSIDÉRANT que la démarche de publier une offre d’emploi pour recruter un évaluateur n’a pas donné les résultats escomptés;
- CONSIDÉRANT le manque de ressource actuelle au service d’évaluation;

2008-02-04

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY
APPUYÉ PAR : M. JEAN-GUY DESROSIERS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny publie un appel d’offres pour obtenir des soumissions pour les services professionnels d’évaluation suivant les critères de pondération et d’évaluation définis aux documents de l’appel d’offres et ce, pour la période du 1^{er} avril 2008 au 31 décembre 2012.

QU'un comité de sélection formé de M. Daniel Racine, directeur adjoint, de Mme Julie Roy, responsable des dossiers légaux et coordonnatrice de projets municipaux, de M. Gaétan Blais et de M. Jocelyn Goulet, techniciens seniors, analyse les soumissions reçues en fonction des critères de pondération et d'évaluation définis au document de l'appel d'offres.

QUE ce processus n'engage pas la MRC de Montmagny à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues. La MRC de Montmagny n'encourt aucune obligation envers le ou les soumissionnaires tout au long de ce processus.

ADOPTÉ

INSPECTEURS

Deux inspecteurs quittent leur emploi à la MRC de Montmagny. Suite à ces départs, nous avons publié dans Québec Municipal, sur notre site Internet, chez Emploi-Québec, au Carrefour Jeunesse Emploi et dans le journal l'Oie blanche, une offre d'emploi pour recruter de nouveaux techniciens. Nous recevrons les curriculum vitae jusqu'au 20 février prochain. Par la suite, nous procéderons aux entrevues des candidats retenus. Nous suggérons que le comité de sélection soit formé de M. Arthur Beaudry ou de M. Gaétan Blais si ce dernier ne peut être présent, de M. Marcel Catellier et de Mme Julie Roy.

5.3 RESSOURCES HUMAINES

EMBAUCHE D'UN TECHNICIEN EN ÉVALUATION

- CONSIDÉRANT le départ de deux techniciens en évaluation;
- CONSIDÉRANT qu'un technicien est actuellement en congé de maladie;
- CONSIDÉRANT que M. André Lapierre, chargé des tests de sol, est actuellement en chômage;
- CONSIDÉRANT que M. André Lapierre a déjà effectué le travail de technicien en évaluation à la MRC de Montmagny;
- CONSIDÉRANT que le maintien d'inventaire doit être effectué pour les municipalités en dépôt et que ce travail nécessite de visiter 1 015 propriétés réparties ainsi :
 - Saint-Just-de-Bretenières (161 dossiers)
 - Saint-Fabien-de-Panet (158 dossiers)
 - Sainte-Apolline-de-Patton (155 dossiers)
 - Saint-Paul-de-Montminy (177 dossiers)
 - Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud (87 dossiers)
 - Notre-Dame-du-Rosaire (130 dossiers)
 - Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud (147 dossiers)

2008-02-05

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE FORTIN
APPUYÉ PAR : M. NORBERT MORIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE procéder à l'engagement de M. André Lapierre jusqu'au 2 mai 2008 pour réaliser le maintien d'inventaire des municipalités en dépôt et ce, aux conditions salariales de M. Lapierre lors de son départ en décembre dernier.

ADOPTÉ

5.4 RADIO

Reporté.

5.5 CSCS - PROGRAMME SPORTS-ÉTUDES

Suite à la dernière rencontre, nous avons acheminé à la Commission scolaire de la Côte-du-Sud la demande des élus de rencontrer en comité restreint les commissaires. On nous mentionne que des dates seront proposées suite à la rencontre du Comité exécutif de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud le 13 février prochain. À SUIVRE.

5.6 INTERNET HAUTE VITESSE

5.6.1 RÉCLAMATION DE FRAIS SUPPLÉMENTAIRES - VILLAGES BRANCHÉS

CONSIDÉRANT les coûts supplémentaires engagés par la MRC de Montmagny pour la phase II du déploiement d'Internet haute vitesse;

2008-02-06

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE THIBAudeau
APPUYÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE réclamer de *Villages branchés* le remboursement de ces montants, lesquels totalisent une somme approximative de 60 000 \$.

ADOPTÉ

5.7 GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

5.7.1 FERMETURE DES DÉPÔTS EN TRANCHÉES - PROBLÉMATIQUES

Suite à la fermeture du dépôt en tranchées de la municipalité de Saint-Just-de-Bretenières, la Scierie Daaquam tente de trouver une solution économique pour se départir de résidus d'un mélange de pierres et de copeaux de bois (le volume correspond à quinze bacs verts). Dans ce contexte, un sondage a été acheminé dans les municipalités où on retrouvait un dépôt en tranchées afin de voir si d'autres entreprises ont ce genre de problèmes pour qu'ils tentent de trouver des solutions à leurs problématiques.

Lors de la rencontre, Mme Robert mentionne que la scierie a finalement signé une entente avec Les Concassés du Cap inc.

5.7.2 DISPOSITION DES HALOCARBURES

- CONSIDÉRANT l'obligation de récupérer les halocarbures des électroménagers;
- CONSIDÉRANT le projet pilote de trois mois pour récupérer les halocarbures sur le territoire de la Ville de Montmagny;

- CONSIDÉRANT que des soumissions sur invitation ont été transmises à SG Services inc., Robert Corbin & Fils et René Samson dont voici les résultats :

Prix unitaire par vidange	SG Services	Robert Corbin	René Samson
1 congélateur	60,00 \$	75,00 \$	---
2 congélateurs et +	50,00 \$	50,00 \$	---
1 réfrigérateur	60,00 \$	75,00 \$	---
2 réfrigérateurs et +	50,00 \$	50,00 \$	---
1 climatiseur	60,00 \$	75,00 \$	---
2 climatiseurs et +	50,00 \$	50,00 \$	---
Tarif horaire	65 \$/heure + aucun coût par unité	66 \$/heure + 10\$/unité	---

2008-02-07

IL EST PROPOSÉ PAR : M. JACQUES ANDRÉ ROY
 APPUYÉ PAR : M. PIERRE FORTIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE mandater SG Services inc. pour récupérer, sur appel de Formaca, les halocarbués et ce, au tarif horaire de 65 \$, pour trois mois au printemps 2008, les dates devant être définies ultérieurement avec la Ville de Montmagny et Formaca.

ADOPTÉ

5.7.3 RÉPARTITION DE LA COMPENSATION - COLLECTE SÉLECTIVE

La MRC de Montmagny a reçu de Recyc-Québec une somme de 52 698,75 \$ pour les services de collecte sélective offerts aux citoyens du 1^{er} mars 2005 au 31 décembre 2006.

Voici le tableau de répartition de cette somme par municipalité.

Municipalités	Montant 2005	Montant 2006	Total	Montant à verser 28,22% du montant
Saint-Just-de-Bretonnières	1 683,39 \$	2 023,40 \$	3 706,79 \$	1 046,32 \$
Lac-Frontière	541,71 \$	698,00 \$	1 239,71 \$	349,93 \$
Saint-Fabien-de-Panet	2 011,46 \$	2 431,22 \$	4 442,68 \$	1 254,04 \$
Sainte-Lucie-de-Beauregard	723,91 \$	878,38 \$	1 602,29 \$	452,28 \$
Sainte-Apolline-de-Patton	1 501,19 \$	1 811,65 \$	3 312,84 \$	935,12 \$
Saint-Paul-de-Montminy	BELLECHASSE			
Sainte-Euphémie-sur-Riv.-du-Sud				
Notre-Dame-du-Rosaire				
Cap-Saint-Ignace	9 889,36 \$	1 2669,42 \$	22 558,78 \$	6 367,70 \$
Montmagny	61 075,17 \$	60 259,09 \$	121 334,26 \$	34 249,19 \$
Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud	2 476,02 \$	3 033,33 \$	5 509,35 \$	1 555,13 \$
St-François-de-la-Rivière-du-Sud	4 932,29 \$	5 396,64 \$	10 328,93 \$	2 915,56 \$
Berthier-sur-Mer	5 136,45 \$	6 017,85 \$	1 1154,3 \$	3 148,54 \$
Isle-aux-Grues	656,69 \$	848,72 \$	1 505,41 \$	424,93 \$
	90 627,64 \$	96 067,70 \$	186 695,34 \$	52 698,75 \$

5.8 GESTION DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES

5.8.1 RÉSILIATION DU CONTRAT

- CONSIDÉRANT que Transport S. Doiron inc. ne détient plus d'assurance responsabilité civile depuis le 25 janvier 2008;
- CONSIDÉRANT que ce défaut est un manquement à ses obligations envers la MRC de Montmagny, le tout selon le contrat signé entre les parties, plus particulièrement l'article 2.8 du devis sur la vidange, le transport et le traitement des eaux usées;
- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny a requis de Transport S. Doiron inc., le 30 janvier dernier, de remédier à ce défaut, ce qui n'a pas été fait;
- CONSIDÉRANT que depuis la transmission de l'avis de défaut par la MRC, Transport S. Doiron inc. est également avisé que ses assurances véhicules prendront fin sous peu compte tenu de ses défauts de paiement;

2008-02-08

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE THIBAUDEAU
APPUYÉ PAR : MME THÉRÈSE MERCIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny constate que le contrat de collecte, de transport et de traitement signé avec l'entreprise Transport S. Doiron inc. est résilié depuis le 25 janvier 2008.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à Transport S. Doiron inc. afin qu'elle en soit informée.

ADOPTÉ

5.8.2 APPEL D'OFFRES

2008-02-09

IL EST PROPOSÉ PAR : M. CARL DUBÉ
APPUYÉ PAR : MME FRANÇOISE AUCLAIR

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny publie, conjointement avec la MRC de Bellechasse, un appel d'offres pour obtenir des soumissions pour le contrat de collecte, transport et traitement des boues de fosses septiques et ce, selon les options suivantes :

- Option contrat MRC de Bellechasse et Montmagny pour une période de trois ans et cinq ans;
- Option contrat MRC de Montmagny pour une période de trois ans et cinq ans.

QUE ce processus n'engage pas la MRC de Montmagny à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues. La MRC de Montmagny n'encourt aucune obligation envers le ou les soumissionnaires tout au long de ce processus.

ADOPTÉ

5.9 COUR MUNICIPALE - RENOUELEMENT DE L'ENTENTE POUR LA GESTION DES CONSTATS

2008-02-10

IL EST PROPOSÉ PAR : MME LISE ROBERT
APPUYÉ PAR : M. NORBERT MORIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE renouveler, pour une période de trois ans, soit du 15 février 2008 au 15 février 2011, l'entente intermunicipale relativement à la gestion des constats par la Ville de Montmagny pour le compte des municipalités locales en lieu et place de la MRC.

D'AUTORISER le préfet et le directeur général adjoint à signer ladite entente.

ADOPTÉ

5.10 MAMR - CONSOLIDATION DES ORGANISMES CONTRÔLÉS

Le ministère des Affaires municipales et des Régions nous informe que le défaut d'appliquer les normes entraîne une restriction au rapport des vérificateurs. Une demande a été effectuée à la Conférence des préfets de Chaudières-Appalaches pour mettre ce point à l'ordre du jour afin de connaître la position des MRC qui composent cette région.

5.11 FQM - CONTRIBUTION 2008

CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny est membre de la FQM;

2008-02-11

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY
APPUYÉ PAR : M. LOUIS LACHANCE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER le paiement de la cotisation de la FQM pour l'année 2008 au montant de 10 838,92 \$, taxes incluses.

ADOPTÉ

5.12 CENTRE FEMMES LA JARDILEC - RÉSOLUTION D'APPUI

- CONSIDÉRANT le déficit démocratique féminin au sein des instances décisionnelles de nombreuses organisations;
- CONSIDÉRANT l'importance de mettre à profit la vision et l'expertise des femmes pour le mieux-être de la collectivité;

En conséquence,

2008-02-12

IL EST PROPOSÉ PAR : MME LAURENCE HALLÉ
APPUYÉ PAR : MME FRANÇOISE AUCLAIR

QUE la MRC de Montmagny s'engage à promouvoir le principe de représentation égalitaire au sein de son organisation et de la communauté en :

- intégrant, à compétence égale, le principe de l'égalité dans les politiques de l'organisation;
- sensibilisant l'opinion publique à l'importance d'un tel principe;

- prenant des mesures visant à promouvoir et faciliter la présence des femmes au sein de notre organisation.

Le vote est demandé. 13 POUR et 1 CONTRE

PROPOSITION ADOPTÉE

6. AMÉNAGEMENT 6.1 FÊTE DE LA PÊCHE

2008-02-13

IL EST PROPOSÉ PAR : MME LISE ROBERT
APPUYÉ PAR : M. PIERRE FORTIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny présente un projet dans le cadre de la Fête de la pêche qui sera organisée sur le site du Moulin Ouellet à Cap-Saint-Ignace (Rivière Bras-Saint-Nicolas) et au Parc Olivier-Tremblay à Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud (Rivière Morigeau);

QUE la MRC s'engage à défrayer la contribution du milieu exigée dans le programme;

QUE la MRC de Montmagny autorise M. Daniel Racine, coordonnateur à l'aménagement, à signer et à déposer le projet auprès du ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec.

ADOPTÉ

6.2 PARC LINÉAIRE MONK

La Société du Parc linéaire Monk a produit une demande d'aide financière au programme de développement d'équipements de loisirs et sportifs (demande de 406 683 \$ = 50 % du projet).

Pour le moment la réponse est négative.

Les MRC s'étaient engagées à participer financièrement à 20 % du projet (45 000 \$ pour la MRC de Montmagny).

La CRÉ s'est également engagée à participer à 30 % du projet (244 010 \$ soit 67 345 \$ pour la MRC de Montmagny).

Il reste donc un manque à gagner de 95 000 \$ pour réaliser le projet sur le territoire de la MRC de Montmagny.

Lors d'une rencontre des préfets et des directeurs généraux des cinq MRC, un consensus a été établi afin de ne plus attendre après des programmes gouvernementaux pour lesquels le projet ne répond jamais aux critères.

Il a été convenu de produire, à partir de l'appel d'offres de Bellechasse pour la piste cyclable, un appel d'offres pour la réalisation du projet quad-motoneige.

Chacune des MRC décide des investissements qui seront réalisés sur son territoire. Cependant, il doit y avoir une certaine continuité dans l'aménagement du parc linéaire.

2008-02-14

IL EST PROPOSÉ PAR : M. CARL DUBÉ
APPUYÉ PAR : MME FRANÇOISE MERCIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny procède à un appel d'offres conjointement avec les MRC de Bellechasse et de L'Islet pour la réalisation du projet d'aménagement du Parc linéaire Monk.

QUE le coordonnateur à l'aménagement recherche les fonds nécessaires pour la réalisation du projet.

QUE le montage financier soit présenté au Conseil des maires pour approbation avant de procéder aux investissements nécessités pour la réalisation du projet.

QUE le Conseil des maires se réserve la liberté de prioriser des travaux, si nécessaire, en raison des coûts associés à la réalisation du projet.

ADOPTÉ

6.3 POLITIQUE FAMILIALE

Une fois que chacune des municipalités et que la MRC auront adopté leur politique familiale, il restera à diffuser la politique à la population. Un montant de 5 000 \$ a été prévu au budget de la politique familiale pour la diffusion de la politique.

Au départ, l'intention était de distribuer à tous les foyers un document couleur de 36 pages présentant la politique pour chacune des municipalités de la MRC.

CONSIDÉRANT que les coûts pour la conception, l'impression et la distribution de 12 000 exemplaires (nombre de foyers) sont de plus de 10 000 \$;

2008-02-15

IL EST PROPOSÉ PAR : MME LISE ROBERT
APPUYÉ PAR : MME LAURENCE HALLÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QU'un document couleur résumant la politique familiale soit produit à 1 500 exemplaires et qu'il soit distribué aux intervenants qui ont participé à l'élaboration de la politique familiale dans chacune des municipalités.

QU'un carton (flyer) soit produit et distribué à chacun des foyers de la MRC.

QUE la politique soit présentée sur le site Internet de la MRC de Montmagny et que des résumés soient également présentés via les journaux locaux.

QU'un budget d'environ 5 000 \$ soit octroyé à la production du résumé et des cartons (flyers).

ADOPTÉ

6.4 MODIFICATION DU RCI SUR LES ZONES INONDABLES

Pour faire suite à l'avis de motion présenté à la réunion du mois de janvier, un projet de règlement est déposé afin de permettre une dérogation pour la construction d'une partie du Centre-jardin Canadian Tire dans la partie de la zone inondable 0-20 à Montmagny.

2008-02-16

IL EST PROPOSÉ PAR : M. CARL DUBÉ
APPUYÉ PAR : M. JEAN-GUY DESROSIERS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le règlement suivant soit adopté :

**RÈGLEMENT N° 2008-63 MODIFIANT LE RCI N° 2007-56
RELATIF À LA PROTECTION DES RIVES, DU LITTORAL ET DES
PLAINES INONDABLES EN VUE D'ACCORDER UNE
DÉROGATION SUR LE LOT 3 060 680**

Avis de motion : 15 janvier 2008
Adoption : 12 février 2008
Approbation du MAMR :
Publication :

ATTENDU QUE l'Immobilière Canadian Tire Limitée (ICTL) projette d'agrandir son magasin à Montmagny, lequel est situé sur le lot 3 060 680;

ATTENDU QUE le commerce est localisé en plaine inondable 20-100 ans de la Rivière du Bras-Saint-Nicolas, lequel une fois agrandi se situera toujours à l'intérieur des limites 20-100 ans à l'exception toutefois d'une portion du centre-jardin qui lorsque réaménagé, se retrouvera dans la plaine inondable 0-20 ans de ladite rivière;

ATTENDU QUE les articles 4.2.2. et 4.2.2.i) de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables et l'article 23 du Règlement de contrôle intérimaire n° 2007-56 édictent que l'agrandissement d'un ouvrage existant en zone inondable 0-20 ans est admissible à une demande de dérogation aux conditions qui y sont énumérées;

ATTENDU QUE l'agrandissement du magasin sera totalement immunisé selon les conditions prévues à l'annexe 1 du règlement n° 2007-56 comme le prévoit son article 21.2;

ATTENDU QUE le projet d'agrandissement satisfait au cinq (5) critères énoncés au règlement n° 2007-56;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : M. CARL DUBÉ
APPUYÉ PAR : M. JEAN-GUY DESROSIERS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil des maires de la MRC de Montmagny adopte le *Règlement n° 2008-63 modifiant le RCI n° 2007-56 relatif à la protection des rives, du littoral et des plaines inondables* en vue d'accorder une dérogation sur le lot 3 060 680.

**ARTICLE 1 AJOUT DE L'ARTICLE 23.2 AYANT POUR TITRE -
ACCORD D'UNE DÉROGATION SUR LE LOT 3 060 680 À
MONTMAGNY**

D'ajouter l'article 23.2 au règlement de contrôle intérimaire n° 2007-56, lequel se lira comme suit :

La MRC de Montmagny accorde une dérogation pour l'agrandissement d'un bâtiment commercial localisé au 488, avenue St-David et situé sur le lot 3 060 680 tel que présenté dans le document « demande de dérogation à l'égard de la zone inondable 0-20 ans Canadian Tire Montmagny - Projet 25214 » lequel est joint en annexe 5.

ARTICLE 2 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ

6.5 ENTENTE SPÉCIFIQUE - GESTION DES OIES

La gestion des oies est reconnue comme un projet régional de la MRC de Montmagny. Une somme de 2 000 \$ est réservée pour des projets de gestion et de mise en valeur de cette ressource emblématique.

Considérant l'intérêt porté par le projet d'entente spécifique par la CRÉ et le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, le coordonnateur propose l'engagement d'une ressource afin de préparer le projet d'entente spécifique et d'accompagner les intervenants concernés par la démarche.

Dans un premier temps, la MRC pourrait utiliser 1 000 \$ de son budget de gestion des oies dans le cadre des projets régionaux pour ce projet et aussi déposer un projet dans le cadre du Fonds Étude et recherche du CLD.

2008-02-17

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY
APPUYÉ PAR : M. LOUIS LACHANCE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny verse un montant de 1 000 \$ au CLD dans le cadre des projets régionaux afin de constituer un fonds de préparation de l'entente spécifique sur la grande oie des neiges.

QUE la MRC de Montmagny demande au CLD une somme de 4 000 \$ dans le cadre du Fonds Étude et recherche pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉ

6.6 VVAP

Tel que convenu lors du dernier conseil de la MRC, le coordonnateur à l'aménagement déposera le projet présenté au MACC dans les prochains jours. La demande de subvention est de 28 500 \$ répartie sur trois années.

6.7 PARC RÉGIONAL DES APPALACHES

6.7.1 PPR

Le Projet de participation régionale à la gestion des forêts a été déposé et présenté à la CRÉ. Le projet de 35 000 \$ a été présenté à un comité d'évaluation et la MRC de Montmagny est en attente d'une réponse de la CRÉ.

6.7.2 PMVRMF

Le projet de mise en valeur des ressources du milieu forestier a été déposé le vendredi 8 février 2008. Considérant que la date de dépôt des projets a été devancée et que le projet PPR a accaparé des énergies et du temps, les municipalités ont eu peu de temps de réaction pour le montage et la validation du projet. Toutefois, le projet a été monté afin de compléter les réalisations antérieures tout en respectant le plus possible les critères du programme. La réponse de la CRÉ devrait être connue, en juin et le premier versement fait en septembre.

Une tournée des municipalités sera réalisée par l'équipe du parc et de la MRC au cours des prochains mois. Il faut noter que 2008 est la dernière année de l'entente CRÉ-MRNF pour ce programme. Le programme sera sans doute remplacé par un autre, mais aucune information n'est disponible à ce sujet.

Le projet déposé est de 150 000 \$ dont une aide financière de la CRÉ de 135 000 \$.

6.8 CLD

Lors de la dernière rencontre, le Conseil des maires a opté pour conserver quatre représentants élus au Conseil d'administration du CLD. Il restait ainsi deux postes à combler.

Le Conseil des maires a formulé l'intérêt à proposer un(e) intervenant(e) économique au fait des besoins et particularités de Montmagny-Sud. Les administrateurs du CLD ont également fait des démarches auprès de gens d'affaires.

2008-02-18

IL EST PROPOSÉ PAR : M. JEAN-GUY DESROSIERS
APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE M. Pierre Fréchette et Mme Mireille Thibault soient nommés administrateurs du CLD de la MRC de Montmagny.

ADOPTÉ

6.9 PACTE RURAL

La rencontre du Comité de suivi aura lieu le 15 février prochain à 10h.

Environ cinq projets locaux seront étudiés.

Lors d'une prochaine réunion du Comité de suivi, il faudra également amorcer la réflexion sur les projets régionaux pour lesquels un budget de 100 000 \$ par année a été réservé.

6.10 RENCONTRE DU GROUPE RÉGIONAL FAUNE

La rencontre du Groupe régional Faune a été reportée au 25 février prochain.

6.11 QUÉBEC CENTRAL

L'état d'avancement du dossier du Québec Central est présenté au conseil. Des rencontres ont eu lieu avec M. Giguère, propriétaire du Québec Central, afin de définir les principaux éléments à considérer dans l'étude de viabilité. Aussi, des entrevues sont réalisées auprès des clients potentiels pour connaître leurs besoins et des documents sur la qualité des infrastructures en place sont recueillis.

6.12 MODIFICATION À LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME

6.12.1 MONTMAGNY

2008-02-19

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ

APPUYÉ PAR : M. CARL DUBÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny autorise le coordonnateur à l'aménagement à émettre, à la fin du processus de consultation si aucun changement n'est fait au premier projet de règlement déposé, un certificat de conformité pour la modification du règlement de zonage de la Ville de Montmagny afin de permettre, pour les zones IcM-2 et IcM-3, dans les usages du bâtiment principal, l'usage « commerce ou service relié à l'automobile ou à la mécanique ».

ADOPTÉ

6.12.2 CAP-SAINT-IGNACE

2008-02-20

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE FORTIN
APPUYÉ PAR : M. JACQUES ANDRÉ ROY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny informe le ministère des Transports du Québec que le projet de réfection du pont du Chemin des Érables franchissant la Rivière des Perdrix à Cap-saint-Ignace est conforme au Schéma d'aménagement et aux divers règlements de la MRC de Montmagny.

ADOPTÉ

7. CORRESPONDANCE

7.1 MRC DE BEAUCE-SARTIGAN - DEMANDE D'ACQUISITION DE L'EMPRISE FERROVIAIRE RÉSIDUELLE DU QUÉBEC CENTRAL (NOTRE-DAME-DES-PINS - LAC-FRONTIÈRE)

7.2 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE 250 \$ DE L'URLS - SECONDAIRE EN SPECTACLES - FINALE LE 11 AVRIL 2008 À SAINT-DAMIEN

2008-02-21

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY
APPUYÉ PAR : MME LAURENCE HALLÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny accorde la somme de 250 \$ à l'URLS pour la finale de secondaire en spectacles laquelle se tiendra le 11 avril prochain à Saint-Damien.

ADOPTÉ

7.3 LETTRE DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES CLUBS QUADS

7.4 ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE LA DEMANDE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS, VOLET 2.1 - CARREFOUR DES AFFAIRES

7.5 GESTIONNAIRE DU FIER MONTMAGNY-L'ISLET

7.6 ADHÉSION À LA CHAMBRE DE COMMERCE ET INDUSTRIE DE MONTMAGNY
POUR L'ANNÉE 2008

8. FINANCES

8.1 COMPTES DE JANVIER 2008

2008-02-22

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ
APPUYÉ PAR: MME THÉRÈSE MERCIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

N° chèque	Montant	Nom du fournisseur
I701012	89,52	Telus Québec
I701013	835,25	Telus Québec
I701014	241,80	Telus Mobilité
I701015	259,56	Telus Québec
I701016	5102,27	Hydro Québec
I701017	132,20	Visa
I701018	341,85	Visa
C800001	175,00	Ministre des finances du Québec
C800002	928,32	Les Services Ben-Son S.E.N.C.
C800003	928,32	Les Services Ben-Son S.E.N.C.
C800004	1216,79	Beaudry & Associés, Consultants Évaluation
M800005	367,44	Catellier, Marcel
C800006	138,00	Fonds de l'information foncière
C800007	118,57	Bureautique Côte-Sud enr.
C800008	1530,18	Desjardins sécurité financière
C800009	4286,44	S S Q - Investissement et retraite
C800010	583,54	Fédération québécoise des municipalités
C800011	160,00	La Capitale - Gestion financière
C800012	215,18	Comm. adm. de régime de retraite et d'as
C800013	90,00	MRC de L'Islet
C800014	194,85	Bernier Imprimeurs Inc.
C800015	915,64	Le Soleil
C800016	64000,00	CLD de la MRC de Montmagny
C800017	147,51	Municipalité de St-Just-de-Bretenières
C800018	1300,00	Municipalité de Ste-Euphémie-sur-Riv.-du-Sud
C800019	370,00	Club social de la MRC de Montmagny
C800020	157,60	La Petite caisse
C800021	3016,02	Groupe CCL (Formules d'affaires)
C800022	227,90	Corus Entertainment/Québec
C800023	55,18	Labrador Laurentienne Inc.
C800024	1937,15	Association chefs services incendie du Québec
C800025	78,55	Jacques & Raynald Morin
C800026	1901,94	Inspec-Sol Inc.
C800027	422,18	Hôtel L'Oiselière
C800028	8817,97	Services sanitaires Roy
C800029	4079,41	Noram Experts-Conseils Inc.
C800030	25,34	Éditions Yvon Blais
C800031	336,17	Évolutra Corporation
C800032	2383,84	IDC Informatique
C800033	1269,12	Excavations Chanel & fils Inc.
C800034	257,53	Société de développ. économ. de Montmagny
C800035	1739,45	Les Servives technologiques A.C. Inc.
C800036	48,48	Le Nettoyeur Magnymontois Inc.
C800037	3589,42	Transport S. Doiron Inc.

C800038	9002,05	Vitrierie Laberge
M800039	45,00	Conseil de la Culture
C800040	61,60	Roy, Jacques André
C800041	5571,10	Desjardins sécurité financière
C800042	5955,26	Commission scolaire de la Côte-du-Sud
C800043	2096,21	Bureautique Côte-Sud Enr.
C800044	95,00	À la Rive Inc.
C800045	11029,75	Fédération québécoise des municipalités
C800046	331,18	Journal L'Oie blanche
C800047	518,12	Municipalité de L'Isle-aux-Grues
C800048	8409,19	Corporation informatique Bellechasse
C800049	100,00	Conf. des Préfets Chaud.-Appalaches
C800050	105000,00	CLD de la MRC de Montmagny
C800051	2665,49	Municipalité de Berthier-sur-Mer
C800052	829,95	Municipalité de St-Just-de-Bretenières
C800053	234,91	Municipalité de Lac-Frontière
C800054	388,13	Municipalité de Ste-Euphémie-sur-Riv.-du-Sud
C800055	1110,30	Municipalité de St-Fabien-de-Panet
C800056	312,47	Municipalité de Ste-Lucie-de-Beaugard
C800057	765,75	Municipalité de Ste-Apolline-de-Patton
C800058	1118,12	Municipalité de St-Paul-de-Montminy
C800059	489,21	Municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire
C800060	4117,32	Municipalité de Cap-St-Ignace
C800061	428,93	Combeq
C800062	50,79	Imprimante Rive-Sud
C800063	1485,07	Municipalité de St-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
C800064	3069,01	Municipalité de St-François-de-la-Rivière-du-Sud
C800065	10875,50	Groupe de géomatique Azimut Inc.
C800066	568,06	Association directeurs généraux MRC du Québec
C800067	810,00	Ville de Montmagny
C800068	86,10	Éditions Juridiques Fd
C800069	303,75	Restaurant 51
C800070	777,31	Jacques & Raynald Morin
C800071	160,00	Association géomatique municipale Québec
C800072	327,34	Ass. des aménagistes régionaux du Québec
C800073	55,31	Fleuriste Beausite Enr.
C800074	12,40	Aubé, Luca
C800075	232,97	Citicorp Finance Vendeur Ltée
C800076	56,98	Centre de service François Côté
C800077	310,41	Neopost Canada Ltée
C800078	1733,76	IDC Informatique
C800079	169,71	Tremblay Bois Mignault Lemay, Avocats
C800080	1995,46	Michel Proulx Meubles
C800081	338,63	Formaca
C800082	3395,29	U.S.D. Inc.
C800083	48,03	Le Nettoyeur Magnymontois Inc.
C800084	787,53	Grenier, Benoît
C800085	43,88	Boucherie Richard Morin Inc.
C800086	64,81	Alimentation Danielle et Serge
C800087	25,68	Conseil économique de Beauce
C800088	500,00	Centre d'études collégiales de Montmagny
C800089	138,00	Café Resto du Vieux Marché
C800090	2257,50	Dpoc - Neopost Canada Ltée
C800091	2133,00	Roy, Gisèle et Jean-Paul & Roger Bolduc
I800095	11320,06	Revenu Canada
I800096	406,66	Revenu Canada
I800097	22957,91	Ministre du revenu du Québec

I800098	1568,41	Visa
I800099	7856,48	Ministre du revenu du Québec
I900242	3,93	Goulet, Jocelyn
I900243	52,06	Pilote, Nicolas
I900244	4,92	Fortin, Myriam
I900245	15,05	Lapierre, André
I900246	28,38	Franck, Alain
I900247	79,85	Normand, Jocelyn
I900248	76,74	Bertrand, André
I900249	68,80	Gagné, Valérie
I900250	10,50	Mercier, Chantal
I900252	83,45	Blais, Gaétan
I900253	3,93	Goulet, Jocelyn
I900254	23,65	Simoneau, Dany
I900255	68,40	Pilote, Nicolas
I900256	127,69	Roy, Julie
I900257	55,90	Franck, Alain
I900258	45,61	Bertrand, André
I900259	111,80	Gagné, Valérie
I900260	10,50	Mercier, Chantal
I900261	126,88	Pilote, Nicolas
I900262	21,93	Franck, Alain
I900263	118,68	Roy, Julie
I900264	52,76	Bertrand, André
I900265	70,52	Gagné, Valérie
I900266	3,50	Mercier, Chantal
	353 873,75	\$

QUE la liste des comptes à payer de janvier 2008 soit acceptée.

ADOPTÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Nancy Labrecque, directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC de Montmagny, certifie que la MRC de Montmagny dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes mentionnés plus haut au montant de 353 873,75 \$.

Daniel Racine, directeur général adjoint

8.2 ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 8 FÉVRIER 2008

Reporté.

9. RAPPORT DES COMITÉS

10. VARIA OUVERT

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2008-02-23

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ
APPUYÉ PAR : MME LAURENCE HALLÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la présente session soit levée à 21h.

ADOPTÉ

Marcel Catellier, préfet

Daniel Racine, dir. gén. adjoint